PROVINCE DE LIEGE **COMMUNE DE JALHAY** **ARRONDISSEMENT DE VERVIERS**

Arrêté de Police concernant et réglementant la circulation des véhicules à JALHAY RR 629 lors d'une balade à vélo organisée par l'OTJS

La Bourgmestre,

- Vu la demande introduite le 08/05/2025 par l'Office du Tourisme de Jalhay-Sart , info@tourismejalhaysart.be sollicitant la mise en place d'une signalisation adaptée suite à l'organisation d'une balade VTT et VTC devant traverser les RN 629 et RN 672;
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents ;
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière,
- Vu les articles 119 et 135 de la nouvelle Loi Communale,
- Vu les articles 1133.1, 1133.2 et 1123.29 du Code de la Démocratie locale
- Vu la circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière,
- Vu l'arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière ;

ARRETE

Art.1er Le 29/06/2025 de 09h00 à 13h00, la circulation des véhicules à JALHAY RR 629 sera régie comme suit :

La vitesse des véhicules sera limitée à 50 km/heure dans les deux sens sur la RR 629 entre les BK 09,400 et BK 09,700 (Tigelot) et entre les BK 11,700 et 12,000 (carrosserie Bebronne)

Art.2 : Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de circulation routière seront matérialisées par une signalisation conforme (signaux C43 (50k/h) . Des panneaux "FESTIVITES" seront également placés à l'approche des endroits repris ci-dessus ainsi que de part et autre du carrefour des Quatre chemins. Celle-ci sera déposée par la service des travaux et mise en place et retirée par le demandeur sous son entière responsabilité.

Art.3 : Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi.

Art.4 : Copie de la présente sera transmise

- A monsieur le Procureur du Roi/sect.Roulage de Verviers,
- A monsieur le Commissaire directeur des Opérations de la Zone des Fagnes
- Aux services de la Zone de secours n° 4 (112)
- Au SPW district de Verviers
- Aux services du TEC Liège-Verviers
- A notre police locale.
- A notre service des Travaux + ouvriers.voiries@jalhay.be
- Au demandeur

Jalhay le 27/05/2025
Par délégation

Michel PAROTTE
Echevin